

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DATE DE CONVOCATION : 15 JUIN 2018

NOMBRE D'ÉLUS EN EXERCICE : 5

PRÉSENTS : 5

ABSENTS : 0

VOTANTS : 5

RÉCEPTION EN PRÉFECTURE LE :

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE LE :

DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRÉSENTE
DÉLIBÉRATION :

DELIBERATION N° 2018-31(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 29 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Acte d'approbation du projet PITEM RISKMAT / Maquette financière PITEM RISKMAT programme Interreg V-A France-Italie Alcotra 2014-2020.

Le Président expose :

Suite à l'expression des besoins des différents services intéressés par la réalisation des actions du programme, du recalibrage et du rééquilibrage des différentes lignes budgétaires, il convient d'arrêter définitivement la maquette du projet jointe en annexe des présentes.

Par la même, le SDIS des Alpes de Haute-Provence signifiera près l'autorité de gestion le périmètre de ses actions, leurs financements, ainsi que la feuille de route de réalisation.

BUDGET GLOBAL PITEM RISKMAT : 8 978 824,00 €

BUDGET DU PARTENAIRE SDIS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

	RISK-GEST	RISK-FORM	RISK-ACT	TOTAL
EUROPE 85 %	201 178 €	124 287 €	485 902 €	811 368 €
AUTOFINANCEMENT 15 %	35 502 €	21 933 €	85 747 €	143 183 €
TOTAL	236 680 €	146 220 €	571 650 €	954 550 €

Le détail projet simple par projet simple, actions par actions, est annexé au présent rapport.

Il est demandé au Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours :

- D'approuver la participation du SDIS des Alpes de Haute-Provence au projet PITEM RISKMAT ;
- D'approuver l'annexe au présent rapport, maquette financière du projet PITEM RISKMAT ;
- D'approuver l'ensemble des projets et actions du PITEM RISKMAT ;
- D'approuver l'ensemble du plan du PITEM RISKMAT ;
- D'autoriser Monsieur le Président du CASDIS à signifier, près l'autorité de gestion du programme, le périmètre et les modalités de financement des actions du SDIS des Alpes de Haute-Provence ;

